

de Heffingen lorsqu'il épousa Marie-Barbe d'Everlange, dame de Falkenstein en partie, fille du président du Conseil Provincial et d'Anne-Marie de Pfortzheim. ³⁵⁾

Comme J. Vannerus (Les Familles Seign. de Bettendorf, op. cit., p. 9) donne à notre Jean-Théodore le nom de Jean-Thierry, il est possible que ce personnage soit aussi le Thierry de Stein, seigneur de Noville, qui avait demeuré en 1630 « hart an der untersten Pforte » et qui est cité en sa qualité de co-seigneur de Larochette. Comme ni lui ni les deux autres co-seigneurs ne payaient pas de contributions, la population de cette terre était écrasée sous le poids des charges. ³⁶⁾

En sa qualité de seigneur de Falkenstein, Jean-Théodore figure dans des actes de 1676, 1678 et 1681. En 1682 il cède ses droits sur Falkenstein (dont le château avait été détruit en 1679) à Nicolas d'Everlange. Dans cet acte il se dit seigneur de Larochette et de Moersdorf. En effet il lui appartenait dans la haute justice de ces seigneuries 1/8 part à Larochette et 1/6 à Moersdorf. Mentionnons aussi que Jean-Théodore de Stein possédait une maison noble à Wilwerwiltz et une autre à Vianden. ³⁷⁾

De 1647 à 1684 Jean-Théodore était juge féodal (mannrichter) des comté de Vianden et seigneuries de St-Vith, Dasbourg et Buttgenbach. ³⁸⁾

Les époux Théodore de Stein-d'Everlange avaient un fils Charles et trois filles.

En 1689 il est encore une fois question de DIEDERICH : d'une déclaration faite le 29 mars de cette année par le curé A. Dauffenveld de Heffingen par devant le notaire Ordt de Luxembourg il résulte que Diederich von Stein, résidant à Steinbourg, a été enterré en l'église de Heffingen, du consentement de Fr. Ad., comte d'Autel. ³⁹⁾

La coexistence de deux châteaux à Heffingen *) n'était pas faite pour simplifier les choses : en 1690 CHARLES de Stein, seigneur de Falkenstein, **) est accusé devant le Conseil Provincial par Fr. Ad. d'Autel, chanoine à Worms, seigneur haut-justicier à Heffingen, d'avoir usurpé le droit de préséance en l'église de cette localité « en allant devant l'officier et la justice du demandeur, premier à l'offrande. Le Conseil mit les parties hors cour et cause ». ⁴²⁾

En 1694 « la très noble veuve de Stein, dame de Heffingen, marie sa fille ANNE-MARIE à JEAN-EVRARD de Stein, seigneur de Bettendorf. « Assistée de son fils Charles et de ses deux gendres, les très-nobles Phil-Nic. de MALLAISE et le sieur F.A. de BANDE, elle promet de donner à la future, comme elle l'a fait pour ses autres filles mariées, 1.000 thalers luxembourgeois à 5 escalins ; ne pouvant les verser, elle lui assigne jus-

*) En 1682 Fr. Adolphe baron d'Autel donna à bail à J. Conrad Huyart sa part et portion des château et maison castrale de Heffingen, pour un terme de 9 années. ⁴⁰⁾

**) C'est en qualité de seigneur de Falkenstein à Heffingen etc... que Charles de Stein fit partie de l'Etat noble. ⁴¹⁾